

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 829

Artikel: Sortir du nucléaire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022989>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sortir du nucléaire

Remarquable suivi du *Tages Anzeiger* après la catastrophe de Tchernobyl. Dans une série de neuf articles d'une pleine page chacun, le quotidien zurichois présente tous les éléments nécessaires au débat sur l'abandon du nucléaire.

Et tout d'abord un rappel de l'engagement précoce et rapide de la Suisse dans la filière nucléaire, dès la fin du deuxième conflit mondial, sous l'égide des milieux industriels et de quelques physiciens avec l'aide financière de la Confédération. A cette époque, les grands de la métallurgie et de l'électricité

l'euphorie de la croissance économique, se sont révélées totalement surfaites. Ce sont elles pourtant qui ont guidé les choix énergétiques. Depuis lors d'autres scénarios ont été étudiés; ainsi le bureau d'ingénieurs Infrac à Zurich, sur mandat du WWF, a proposé trois modèles: l'un, dit de base, suit l'évolution actuelle de l'offre et de la demande et exige la construction de quatre grandes centrales nucléaires d'ici 2020; l'autre, dit nucléaire, pousse l'utilisation de l'électricité pour la production de chaleur (huit centrales supplémentaires); enfin le modèle d'économie prévoit l'abandon total du nucléaire d'ici 2020.

Cette étude n'est pas isolée; d'autres travaux suisses et étrangers confirment que la consommation future sera beaucoup moins importante que prévu il y a encore 15 ans et que le potentiel d'économie se situe entre 25 et 30%.

Ce dernier modèle n'implique pas un «retour au 18^e siècle» comme l'affirmait Geneviève Aubry lors du débat parlementaire sur Tchernobyl; il est réalisable dans les mêmes conditions économiques que les deux autres. Par contre, il exige une série de mesures techniques, fiscales et financières adaptées au but fixé. Donc une volonté politique.

Un autre volet de l'enquête examine les possibilités réelles mais limitées de développer les sources traditionnelles d'énergie (eau, pétrole, gaz, charbon). Au premier chef c'est le couplage chaleur-force qui permet de mieux rentabiliser ces énergies.

Le potentiel des énergies renouvelables est également passé en revue, tout comme les développements possibles de la technologie nucléaire (systèmes plus sûrs, fusion).

Bref, un dossier très complet qui fournit les informations indispensables aux décisions qui devront être prises incessamment. Qui montre également que les techniques disponibles laissent une large place à plusieurs alternatives d'action. Ce problème est donc bien politique. Trouver un consensus sur la marche à suivre pour la fin du siècle, telle est la véritable contrainte à surmonter.

INFORMATION SUR TCHERNOBYL

Un cas exemplaire

S'agit-il d'une exception? La mairie de Mayence, en Allemagne fédérale, a publié le 13 juin un rapport sur les mesures de radioactivité effectuées dans la ville en mai 1986. La décision d'effectuer ces contrôles a été prise à la suite des nombreux téléphones reçus par l'office communal de l'environnement.

La brochure a une présentation simple. Elle explique ce qu'est la radioactivité et publie les résultats des contrôles opérés sur le sable des jardins d'enfants ainsi que sur le gazon et les revêtements des terrains de sport. Il s'agissait surtout de déterminer l'importance des retombées d'iode 131 et de césium 137. La radioactivité de l'air était contrôlée depuis fin avril.

Les auteurs de la brochure notent, en conclusion, que la ville a échappé à des retombées dangereuses. Pour le surplus, il convient de suivre la marche des isotopes radioactifs dans la chaîne alimentaire, ce qui exige un certain temps. Une liste de publications sur le sujet complète le rapport.

Combien de villes suisses peuvent se vanter d'avoir informé leurs concitoyens comme l'a fait Mayence?

ATTENTION, CHIFFRE TROMPEUR

Dans le débat sur l'avenir du nucléaire on parle de la part du nucléaire dans la production électrique indigène: 38,8%. Mais en cas d'abandon du nucléaire c'est l'aspect consommation qui doit être pris en compte. L'électricité représente 20,5% de la consommation totale d'énergie, l'électricité d'origine nucléaire 8% seulement.

rêvent aux marchés potentiels qui s'offrent au futur modèle suisse de centrale nucléaire. Mais une mauvaise collaboration entre les multinationales helvétiques et l'échec de la centrale expérimentale de Lucens en 1969 mettent un terme à ces espoirs. Dès lors ce sont les producteurs d'électricité qui dictent leur loi et s'équipent de réacteurs étrangers. Le débat sur l'arrêt du programme nucléaire, voire sur l'abandon de cette source d'énergie est largement déterminé par les prévisions de consommation et par les possibilités de substitution. Les prévisions du début des années 70, établies dans

TRANSPORTS PUBLICS BERNOIS

Contrairement à ce que nous annonçons par erreur dans DP 827, les transports publics bernois limitent à dix *jours* les essais de véhicules prêtés. Après le modèle genevois des Ateliers de constructions mécaniques de Vevey, c'est un modèle zurichois qui a été testé. A noter que l'information dispensée au public par le fabricant était nettement plus agressive dans le second cas. La décision d'achat sera prise au début de l'année prochaine.

L'ordre et la conscience

Même s'il a pris des précautions verbales pour que sa demande d'enquête administrative envers les fonctionnaires, «parrains» de réfugiés menacés d'expulsion ne soit pas jugée comme une chasse aux sorcières, le Conseil d'Etat vaudois, on le regrette, a donc préféré la procédure au dialogue.

Il est évident que l'examen des requêtes des demandeurs d'asile est une responsabilité lourde, pénible, et même, car le sort d'hommes est en jeu, accablante. Il est donc naturel qu'elle suscite des oppositions, des résistances, qu'elle soit l'objet d'une surveillance attentive.

On a souvent reproché à certains défenseurs des requérants de se contenter d'engagements de bonne conscience qui ne leur coûtent rien.

Pourtant beaucoup de parrains ont refusé les attitudes faciles (voir le débat au congrès du PS sur le

PARRAINAGE DE REQUÉRANTS D'ASILE

La procédure ou le dialogue

référendum contre la nouvelle loi d'asile); ils n'ont pas ménagé leur peine pour intervenir sur des cas précis où leur appui était sollicité et pour le faire sans publicité. Mais quand la machine est grippée et les interventions sans résultats, l'engagement peut légitimement prendre une autre dimension, publique.

L'autorité n'est pas pour autant défiée. C'est un rappel que ce problème trop humain ne peut pas sombrer dans la routine. La réponse de l'autorité cantonale, même si elle se veut ferme, devrait être le dialogue et le souci du partage de la responsabilité morale. L'enquête administrative, y compris pour des membres de commission cantonale, ne va pas hélas! dans ce sens. Et le pire serait que les interventions personnelles parce que publiques desservent les demandeurs sous prétexte que l'autorité ne peut perdre la face! **Domaine Public**

Le recours à la résistance déclenche toujours un effet de surprise sinon de choc dans un système démocratique où, pour en garantir le fonctionnement, la loi du consensus prévaut et où la minorité a pour règle pratiquement absolue de respecter la volonté de la majorité.

L'effet est d'autant plus grand lorsque le mouvement d'opposition est au bénéfice de la caution morale (c'est le sens du mot parrainage) de représentants du monde politique. Deux d'entre eux appartiennent à l'équipe rédactionnelle de Domaine public et précisent ici le sens de leur engagement pris de manière réfléchie et individuellement, ce qui permet d'écarter la version d'un geste précipité comme celle d'une action de propagande concertée.

L'explication réside tout simplement dans un conflit de conscience suffisamment aigu pour que le respect de l'ordre et même le devoir de réserve soient mis à l'épreuve devant une obligation morale, celle de protéger des personnes en danger, fut-ce au risque de s'attirer des ennuis sur le plan personnel.

On ne rappellera jamais assez que l'obstination des partisans du moins d'Etat d'abord, l'égoïsme de la majorité des gouvernements cantonaux — surtout suisses alémaniques — ensuite et enfin une administration contrainte d'être désormais expéditive font du problème des requérants d'asile un aspect de notre politique qui laissera des traces difficiles à assumer pour une partie importante de la population suisse.

Dans l'examen rétrospectif de notre passé récent, nous avons été sévères à l'égard du Conseil fédéral qui, durant les années de guerre à nos frontières, refoula des Juifs cherchant refuge et asile alors qu'ils étaient menacés de mort. Le Conseil fédéral

avait à cette époque pour légitimer sa dureté les pressions extérieures exercées par les forces de l'Axe et des difficultés économiques internes.

Aucune de ces conditions négatives, manière de circonstances atténuantes pour un Etat sous contraintes, ne sont aujourd'hui réunies et il nous appartient de tout faire pour qu'aucun requérant d'asile ne soit victime d'une erreur d'appréciation qui puisse lui porter préjudice, voire lui être fatale. Précisons que sur les neuf personnes prises sous protection et sous l'effet d'une décision d'expulsion, huit sont arrivées avant 1984 et seraient donc au bénéfice de la solution globale que souhaitaient voir appliquée les Gouvernements cantonaux romands.

Ce seul fait mériterait selon nous que l'on fasse appel à la demande de permis humanitaires, l'une des deux solutions à disposition pour exprimer une volonté cantonale de mener une politique humaine à l'égard de ceux qui attendent désespérément un geste d'accueil définitif. Si la durée de séjour dans notre pays est à nos yeux un critère décisif pour juger du bien-fondé d'une expulsion, les conditions régnantes dans les pays d'origine et les risques encourus par les refoulés le sont plus encore. En assurant que l'on peut raisonnablement — comprenez sans danger — renvoyer des Kurdes en Turquie, des opposants au président Mobutu au Zaïre, un policier déserteur chilien chez le dictateur Pinochet, M. Arbenz donne des assurances dont on ne sait pas devant qui elles l'engagent et dont on aimerait bien connaître les bases. Des déclarations, même de la part d'un haut fonctionnaire, ne suffisent pas là où des engagements de caractère politique à l'échelle internationale seraient indispensables et devraient être pris au préalable.

Or, à la vue des événements récents, le rôle de Monsieur Réfugiés consiste aussi à faire passer des